

DECRET N° 2016-389 DU 30 JUIN 2016

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2016, de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la loi n° 98-019 du 21 mars 2003 portant Code de Sécurité Sociale en République du Bénin et les lois n°2007-02 du 26 mars 2007 et n°2010-10 du 22 mars 2010 qui l'ont modifiée ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Vu** le relevé des décisions et recommandations de la session budgétaire du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en sa séance du mardi 8 décembre 2015 ;
- Sur** rapport du Ministre du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 juin 2016,

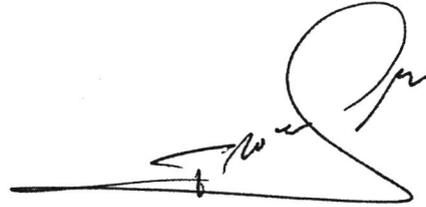
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2016, de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) tel qu'il est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 30 juin 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



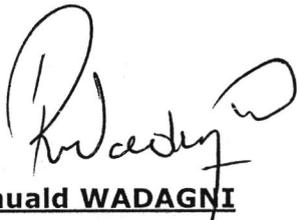
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la
Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et des Affaires Sociales,



Adidjatou MATHYS

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MESGPR : 2 MEF : 2 MTFPAS : 2 AUTRES MINISTERES : 18
SGG 4 JORB 1.-